

Le Premier Ministre

768 / 15 / SG

Paris, le 17 JUIN 2015

Monsieur le Ministre,

Le combat pour l'égalité, singulièrement l'égalité des territoires, est au cœur de l'engagement du Gouvernement. Il fait partie des références fondamentales au nom desquelles militent les forces de progrès depuis plus de deux siècles. Il est également le fil conducteur des luttes historiques menées par les ultramarins.

Les inégalités et écarts de développement entre les outre-mer et l'hexagone, et au sein même des sociétés ultramarines, justifient le volontarisme de la politique conduite depuis mai 2012 en direction de ces territoires, en référence aux 30 engagements du Président de la République à leur endroit.

C'est pourquoi le Président de la République a souhaité, le 21 novembre 2014, en réponse à la demande formulée par Monsieur le Président du Conseil représentatif des Français d'outre-mer, qu'une loi soit adoptée, permettant d'accélérer la marche des outre-mer vers l'égalité réelle.

De même, lors de son intervention devant les élus de la Guadeloupe au Gosier, le 9 mai 2015, le Président de la République a réitéré cet engagement, souhaitant que cette loi permette l'élaboration de plans, territoire par territoire, reposant sur une série d'objectifs donnant corps à la notion d'égalité réelle, et sur des mécanismes et un rythme propres à en permettre l'atteinte.

Comme l'a souhaité le Président de la République la mission de préfigurer un texte législatif sur l'égalité réelle, vous est confiée.

.../...

Monsieur Victorin LUREL
Ancien ministre, député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Votre rapport devra notamment permettre de :

- donner un contenu à la notion d'égalité réelle et aux indicateurs permettant de l'objectiver ;
- cerner le champ des plans territoriaux devant permettre de l'atteindre en préservant le caractère concerté et adapté à chaque territoire de la démarche d'élaboration de ces plans ;
- veiller à l'association étroite des collectivités territoriales des outre-mer à leur préparation et à leur formalisation ;
- identifier les grandes lignes de leur traduction budgétaire, tenant compte du contexte contraint des finances publiques ;
- articuler cette démarche à celles d'ores et déjà engagées dans plusieurs territoires des outre-mer (Mayotte 2025, Pacte pour la Guyane) ;
- définir les modalités d'ajustement de la trajectoire proposée sur la durée et les principes permettant d'en garantir la tenue.
- identifier les possibilités de garantir, au terme de la durée de chaque plan, la réalisation des objectifs fixés aux différentes parties prenantes.

Vous veillerez à associer à vos travaux les Parlementaires et élus locaux, notamment des outre-mer, afin de tendre vers l'objectif de faire de ce projet un élément d'unité.

J'ai demandé à l'ensemble des membres de mon Gouvernement de vous prêter assistance dans la conduite de cette mission. Plus spécifiquement, et tout au long de vos travaux, vous pourrez solliciter l'appui du ministère des outre-mer et du ministère des finances et des comptes publics. En tant que de besoin, vous pourrez solliciter la collaboration d'un haut fonctionnaire de la Cour des comptes ou du Conseil d'Etat pour mener à bien votre mission.

Afin que le Gouvernement puisse examiner les conclusions de votre mission, je souhaite que votre rapport puisse m'être remis avant la fin du mois d'octobre 2015.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame George PAU-LANGEVIN, Ministre des outre-mer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS